



Sécurité en Algérie : le double discours des Américains et des Français

Par [Yazid Slimani](#)

Mondialisation.ca, 15 janvier 2010

[TSA-Algérie](#) 15 janvier 2010

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#)

Alger a fini par réagir aux décisions américaine et française d'inclure l'Algérie sur leurs listes de pays à risque à cause de la menace terroriste. Le ministre des Affaires étrangères a convoqué les ambassadeurs français et américain à Alger pour protester contre ces mesures les jugeant sans fondement et humiliantes pour les Algériens.

Pour les Etats-Unis et la France, au contraire, ces mesures sont nécessaires dans le cadre de leur lutte contre le terrorisme surtout que l'Algérie est le théâtre d'attaques de la part de groupes islamistes armés se revendiquant de la mouvance d'al qaida au maghreb. C'est d'ailleurs cet argument qu'ont avancé les officiels de ces deux pays.

Les Etats-Unis, par l'intermédiaire de la TSA, l'administration chargée de la sécurité des transports aériens, a justifié sa décision en désignant l'Algérie comme un pays « concerné par le terrorisme ». Or « une sécurité aérienne efficace commence au-delà de nos frontières », selon la directive contenant cette mesure.

Pour sa part, l'ambassadeur de France en Algérie, Xavier Driencourt, a expliqué dans une interview publiée mercredi 13 janvier dans la quotidien El Watan, que le combat contre le terrorisme en Algérie « n'est pas terminé car la menace demeure, même si elle a changé d'intensité et de nature ». « C'est la persistance du terrorisme en Algérie et dans la zone sahélienne qui explique la nécessité de contrôles renforcés aux frontières, comme elle l'explique dans d'autres régions », ajoute-t-il plus loin. Curieusement c'est une des première fois que le diplomate évoque aussi clairement la menace terroriste en Algérie depuis son arrivée dans le pays.

Ces discours tranchent en effet avec ceux prononcés récemment par les deux diplomaties occidentales lorsqu'il s'agit de convaincre leurs opérateurs économiques à s'intéresser à l'Algérie. Tous sont sur les rangs et en concurrence pour profiter des opportunités du marché algérien et du plan d'investissements publics de 150 milliards de dollars.

Un exemple : début décembre dernier, lors d'une rencontre d'information « spéciale Algérie » à Paris, organisée par le Médef International, l'ambassadeur de France a affirmé être venu pour « dire aux chefs d'entreprise de s'installer durablement en Algérie », en précisant que la situation sécuritaire « s'est nettement améliorée ».

Côté américain, à l'occasion de la foire internationale d'Alger, l'ambassadeur des Etats-Unis en Algérie, David Pearce, avait souligné « l'importance du marché algérien pour les Américains » et la volonté des deux pays d'aboutir à un accord « pour permettre des

liaisons aériennes directes entre Alger et New York » par la compagnie nationale Air Algérie, pour développer les échanges commerciaux.

Ce double discours, à quelques semaines d'intervalles ne peut s'expliquer par l'évolution de situation sécuritaire en Algérie, qui n'a pas vu un regain particulier des violences terroristes. Et aucune précaution supplémentaire n'a d'ailleurs été exigée par ces Etats concernant la sécurité de leurs expatriés dans le pays. Il semble avoir une seule explication : à Alger les diplomates français et américains ont deux discours. Le premier pour encourager leurs entreprises à s'implanter en Algérie. Le second pour justifier des mesures humiliantes à l'égard des Algériens.

La source originale de cet article est [TSA-Algérie](#)

Copyright © [Yazid Slimani](#), [TSA-Algérie](#), 2010

Articles Par : [Yazid Slimani](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca